



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 124 et 71 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Questions relatives aux droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/60/L.53

Dix-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/60/L.53 relatif à la situation des droits de l'homme au Myanmar, que le Secrétaire général a présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/60/17).

2. Au paragraphe 2 de l'état présenté par le Secrétaire général, il est indiqué qu'aux termes du paragraphe 5 du projet de résolution A/C.3/60/L.53, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général : a) de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, y compris toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale au Myanmar, et de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard; b) d'accorder toute l'assistance nécessaire à son Envoyé spécial au Myanmar ainsi qu'au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar pour leur permettre de s'acquitter pleinement et dûment de leur mandat; et c) de lui rendre compte à sa soixante et unième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session, des progrès réalisés dans l'application de la résolution.

3. Les activités prévues pour donner suite à ces demandes sont décrites aux paragraphes 4 à 6 de l'état présenté par le Secrétaire général. Le montant estimatif



des ressources nécessaires est indiqué dans les paragraphes 7 à 9. Le Comité consultatif note que le montant brut des dépenses à engager pour que le Secrétaire général puisse continuer pendant l'année 2006 à fournir ses bons offices par l'entremise de son Envoyé spécial au Myanmar est estimé à 254 000 dollars (montant net : 210 400 dollars).

4. Le Comité consultatif a demandé et reçu un état récapitulatif des dépenses. Celles-ci comprennent les traitements de l'Envoyé spécial, engagé en vertu d'un contrat-cadre, et celui d'un agent des services généraux recruté sur le plan local qui le seconderait quand il en a besoin (108 000 dollars). Elles comprennent également le coût des voyages de l'Envoyé spécial (50 900 dollars), des services d'un consultant (46 200 dollars), des communications par réseaux commerciaux (2 300 dollars) et des services d'appui divers (3 000 dollars). **Le Comité compte que tout sera mis en œuvre pour réaliser des économies et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.**

5. L'assistance technique que le Secrétaire général est prié de fournir au Gouvernement dans la dernière partie de l'alinéa a) du paragraphe 5 du projet de résolution pourrait être offerte dans le cadre des activités de coopération technique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La demande formulée à l'alinéa b) du paragraphe 5 n'entraînerait aucune dépense supplémentaire, le mandat du Rapporteur spécial entrant dans la catégorie des activités considérées comme ayant un caractère durable, pour lesquelles les ressources nécessaires sont déjà prévues dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

6. **Compte tenu de ce qui est indiqué aux paragraphes 10 et 11 de l'état présenté par le Secrétaire général, la Cinquième Commission pourrait informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/60/L.53, un montant brut de 254 000 dollars (montant net : 210 400 dollars) sera nécessaire pour permettre au Secrétaire général de continuer à proposer ses bons offices pendant l'année 2006 en ce qui concerne la situation au Myanmar. Les dépenses prévues seraient imputées sur le crédit de 355 949 300 dollars demandé pour financer les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (sect.3)].**